

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
D'ÉTABLISSEMENT 2013-2014, QUI A ÉTÉ TENUE À LA SALLE DES
ENSEIGNANTS DE L'ÉDIFICE DORVAL LE 19 JUIN 2014**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jean-Charles Cardinal
Josée Noël de Tilly
Julie Dion
May Cafiti
Dominic Forand

représentant des parents
représentante des parents
représentante des parents
représentante des parents
représentant des parents

Marie-Hélène Potvin
Sébastien Pagé

représentante des enseignants
représentant des enseignants

Christina Lizotte

représentante des professionnels

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS:

Alain Bourque

**directeur de l'école secondaire Dorval
Jean XXIII**

Sylvain Caron

**coordonnateur-enseignant de la
concentration musique**

ÉTAIENT ABSENTS:

Adrian Semwaga
Grace Ngoyi
Julie Vaillancourt
Nadine Maltais
Denis Brousseau

représentant des professionnels
représentante des parents
représentante des parents
représentante des élèves
commissaire CSMB

1. Mot de bienvenue

Le Président souhaite la bienvenue à tous.

2. Présences et quorum

Le secrétaire note les présences. Comme il y a quorum, le président débute l'assemblée.

3. Questions du public

Rien à rapporter à ce sujet

4. Ordre du jour et durée de la réunion

ATTENDU que, conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique*, les membres du conseil ont reçu une copie de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 juin 2014, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente réunion.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Dominic Forand, appuyée par Christina Lizotte, il est résolu à l'unanimité:

D'ADOPTER l'ordre du jour avec les modifications suivantes:

- Au point 5, modifier la date du procès verbal pour celui du 7 mai 2014
- Au point 9, ajouter après le 2^e point intitulé Budget, l'année 2014-2015
- Au point 9, ajouter le point: Budget du CE

5. Procès-verbal du 7 mai 2014

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Christina Lizotte, appuyée par Julie Noël de Tilly, il est résolu à l'unanimité:

De dispenser la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2014;

D'adopter le procès-verbal de la séance régulière du conseil d'établissement au 7 mai 2014 avec les corrections discutées en assemblée, soit:

- Les corrections typographiques usuelles
- Les corrections apportées par le directeur au point "Rayonnement" comme suit:
À la fin du paragraphe 2, la phrase suivante:
«Dans une telle éventualité, le directeur général adjoint M. Bertrand ne pourrait alors justifier de garder la concentration musique ouverte»
- sera remplacée par cette phrase
« Dans une telle éventualité, le directeur ne pourrait pas confirmer si, le directeur général adjoint M. Bertrand, soutiendrait l'idée de garder ouvert le programme de la concentration musique »

6. Suivi du Procès-verbal

- a) Voyage en France
Le voyage en France planifié pour les élèves de musique est autorisé par la CSMB. Le directeur préparera la lettre qui permettra de faire des levées de fonds d'ici la prochaine semaine
 - b) Coupages budgétaires:
Le directeur annonce qu'il y aura des coupures de l'ordre de 8 millions. Les sommes allouées aux volets particuliers sont donc à ce moment inconnues compte tenu des dites coupures.
 - c) Publication des PV du CE sur le site Internet de l'école
-

- Le site actuel fermera le 30 Juin prochain puisqu'un nouveau site sera en place sous peu. Les PV de l'année 2013-2014 y seront insérés lorsqu'ils seront corrigés.
- d) Provenance des élèves de la concentration musique
Le directeur, en réponse aux questions posées lors du CE de mai 2014 sur la provenance des élèves inscrits à la concentration musique, renseigne l'assemblée sur les différents lieux de naissance, l'origine des parents et des élèves inscrits en concentration musique, soulignant ainsi leur diversité et la richesse de leurs origines. Les données exactes peuvent être consultées au bureau du directeur. L'assemblée remercie le directeur pour avoir fait ce travail minutieux.
 - e) Correction sur le contenu du mandat de la compagnie DASH
La compagnie DASH sera mandatée afin d'organiser les horaires (et non les agendas).
 - f) Sanction des études, modification:
Faisant suite au document sur la sanction des études, l'examen de français se tiendra le 20 mai et non le 13 mai, tel qu'originellement mentionné au document.
 - g) Utilisation des locaux
Aucune demande n'a été reçue de la CSMB. Nous aurons plus de détails à venir à ce sujet cet automne.

7. Mot du commissaire

Il n'y a rien à rapporter à ce sujet

8. Mot du président

Il n'y a rien à rapporter à ce sujet

9. Points du directeur

a) Charge aux parents

i) Musique

Le directeur ainsi que Sylvain Caron, coordonnateur-enseignant de la concentration musique, renseignent l'assemblée sur la nouvelle problématique occasionnée par la perte de l'octroi de 25,000.00\$ de la CSMB. Cet argent était, de par les années passées, alloué pour les programmes particuliers et permettait de couvrir les 13200.00 \$ requis pour les classes-maîtres des élèves en musique.

Il a été envisagé de combler ce manque à gagner en facturant davantage les parents, mais un tel procédé, une telle augmentation des frais, irait selon Sylvain Caron, à l'encontre de la philosophie de la concentration musique, et de plus il y aurait un danger d'éloigner certains parents dont les enfants sont intéressés à participer à ce programme

Pour ne pas diminuer l'accessibilité de ce programme, il serait souhaitable qu'une demande soit faite à la CSMB de créer un fonds récurrent (lequel serait à la hauteur de ce qui a été coupé, soit 13 200\$) et que cette demande soit fortement appuyée par le CE, secondant ainsi M. Bourque lorsqu'il se présentera à la CSMB pour obtenir cet argent supplémentaire.

Sur proposition de May Cafiti, appuyée par Dominic Forand, il est résolu à l'unanimité que le CE

prépare une lettre d'appui au directeur pour demander l'autorisation de créer un tel fonds auprès du Directeur Général de la CSMB, et ce afin de sauver et de maintenir l'existence des Classes Maîtres.

ii) PEI

La CSMB se questionne sur les frais reliés à ce programme. Certaines charges aux parents seront retirées et les jeunes paieront dorénavant les frais d'activités particulières, au fur et à mesure qu'elles se présenteront durant l'année scolaire. Cette nouvelle façon de procéder ne signifiera pas une diminution de la charge aux parents, mais bien une façon différente de s'en acquitter. Finalement, les romans pour les élèves de ce programme ne pourront plus être chargés aux parents.

iii) Service d'encadrement

Il y aura un montant de 75\$ par année, par élève, chargé aux parents. Ce montant ajouté sera utilisé pour assumer une partie des dépenses reliées au service de surveillance des élèves. Quatre (4) surveillants seront ainsi ajoutés dans les 2 édifices (2 par édifice).

Dans son ensemble, il y a donc une légère augmentation des charges aux parents comparativement à l'année passée.

Sur proposition de May Cafiti, appuyée par Sébastien Pagé, il est résolu à l'unanimité d'adopter cette augmentation des charges aux parents.

b) Budget 2014-2015

- i) Le directeur explique à l'assemblée le budget en détails par la lecture du document en entier
- ii) M. Forand croit que la CSMB devrait offrir un montant supplémentaire pour combler le déficit assumé par l'école lorsqu'il est nécessaire de faire appel aux enseignants à l'interne pour dépanner lors d'une urgence. M. Forand propose de se faire le porte-parole du CE à ce sujet à la table du COMITÉ DE PARENTS.

Sur proposition de Dominic Forand, appuyée par Julie Dion, il est résolu d'adopter le document intitulé Budget 2014-2015 dans son intégralité.

iii) Budget du CE

Le directeur propose que les PV du CE soient corrigés avant d'être diffusés sur le site de l'école. Une enseignante a été approchée pour accomplir cette tâche et avec l'accord du CE, elle sera rémunérée par le budget annuel alloué au CE.

10. Rapport du représentant du comité de parents.

Selon Dominique Forand, il y a peu à dire, car c'était un soir de réjouissances à l'intérieur d'un souper. Un des points discutés concernait la problématique des places-élèves au niveau primaire.

11. Rapport des professionnels

Psychoéducation édifice Dorval:

- 28 dossiers actifs (20 Garçons /8 Filles)
-

Total par groupe: *adaptation scolaire* :19, *sec.2* :3, *accueil* : 2, *volet musique* :2, *PEI* :1
sec 1 :0

Projet Good Behavior Game dans 3 classes d'adaptation scolaire (CC1 & 2 classes CT1) du 25 mars au mercredi 4 juin 2014. Ce projet a pour but d'augmenter la réussite scolaire et de diminuer les comportements dérangeants en classe en renforçant positivement les comportements attendus, et ce, dans les cours de français, de mathématiques et d'anglais.

- 4 ateliers sur la cyber-intimidation offerts aux filles de Dorval durant l'heure du dîner : ateliers coanimés avec une intervenante spécialisée en cyber-intimidation de l'organisme West Island Women's Center.

Orientation :

Le portrait de nos finissants a été présenté. La majorité des élèves consultent les services d'orientation (73% régulier, 79% PEI, 81% musique); la majorité (93%) est satisfaite des services, la majorité (95 %) indique avoir un plan d'avenir à la fin du secondaire et 74% disent poursuivre leurs études au cégep.

- Les élèves qui iront au cégep l'an prochain se dirigent en grand nombre vers un DEC pré-universitaire (élèves de PEI majoritairement) et
 - le cégep le plus populaire cette année est le cégep John Abbott comparativement au cégep Gérard-Godin l'an passé.
 - 74 % des répondants iront au cégep l'an prochain; 75 % d'eux iront vers un programme pré-universitaire et 31 % vers une technique de 3 ans au cégep.
 - Parmi ceux qui indiquent être acceptés au cégep : 99% des élèves proviennent du PEI, 67% du programme musique et 57% du programme régulier.
 - 5% des élèves sondés poursuivront en formation professionnelle(acceptés).
 - 5% iront à l'éducation des adultes pour reprendre les cours manquants.
 - 11% de nos élèves sont déjà inscrits à l'école SAS pour l'an prochain afin de terminer les matières prescrites pour l'obtention d'un DES; d'autres iront faire les cours préalables manquants pour être admis au cégep, ou simplement pour augmenter leurs résultats afin d'être acceptés dans le programme de leur choix. Ces élèves voulaient rester au secteur jeune.
 - Les raisons de refus sont surtout liées à une scolarité insuffisante (ne répondent pas aux conditions générales d'admission) ou à des résultats scolaires insuffisants (notes scolaires trop faibles) pour l'ensemble des tours.
 - Au premier tour, furent refusés ceux dont les notes étaient inférieures à 70% dans au moins un cours de sciences (chimie, physique, maths).
 - Au premier cycle 22 élèves ont été rencontrés pour diverses problématiques: manque de motivation scolaire, difficultés scolaires, en situation d'échec. Il y eut une rencontre à la suite du pré-classement pour les élèves qui se dirigent vers une reprise ou le PFAE .Ils ont besoin d'informations scolaire et professionnelle (parcours scolaire, formation exigée pour atteindre un métier en particulier, etc.) et besoin d'aide pour l'élaboration du curriculum vitae.
 - 4 avril dernier, un joueur des Alouettes de Montréal est venu donner une conférence sur la persévérance scolaire
-

- 32 présentations ont été faites en classe auprès des élèves d'accueil, de l'adaptation scolaire (CC, CT et DD) et de la 2^e secondaire sur différents sujets: le système scolaire, les choix de parcours au 2^e cycle, la connaissance de soi (par le questionnaire RIASEC), les intelligences multiples, l'exploration de la formation professionnelle et des métiers spécialisés, les stratégies de recherche d'emploi, etc.

12. Rapport des enseignants

Les enseignants évoquent le fait qu'il s'agit principalement de la période d'examens

13. Rapport des représentants du soutien

Rien à signaler à ce sujet

14. Affaires diverses

Rien à signaler à ce sujet

20h58 : Levée de l'assemblée

Jean-Charles Cardinal
Président
